



Pour une pêche écologiquement et socialement responsable

Saisissant l'opportunité offerte par le Grenelle de la Mer, les quatre organisations signataires affirment leur volonté d'associer intimement les finalités écologiques, sociales et économiques pour promouvoir une pêche maritime durable et qui garantisse la traçabilité des produits alimentaires qui en découlent.

Conscientes de la dégradation générale de l'environnement marin, de la menace que font peser le dérèglement climatique et les pollutions sur la biodiversité et les milieux littoraux, et des conséquences qui en résultent pour les activités de pêche et d'aquaculture, CGT, Cfdt, CFE-CGC et FNE souhaitent que soient mises en oeuvre un ensemble de mesures afin de pérenniser de façon responsable une activité économique et sociale essentielle sur les littoraux de métropole et d'outre-mer :

- engager une protection plus ou moins forte de secteurs sensibles du plateau continental, des estuaires et zones humides et autres milieux terrestres importants pour l'environnement marin ;
- favoriser l'exploitation du plateau continental par des formes peu intensives et peu agressives d'activités économiques en recherchant une empreinte carbonée et environnementale minimale ;
- élaborer des plans de gestion à long terme des ressources halieutiques dans le respect des écosystèmes ;
- associer les pêcheurs à la fois à la production de connaissances et à la protection de la mer, tout en les préparant à des activités nouvelles et complémentaires ;
- préserver et améliorer l'emploi en mer dans un souci d'équité sociale, de partage et de production des ressources sous une forme labellisée ;
- assurer une harmonisation sociale européenne de haut niveau ;
- valoriser culturellement les patrimoines et les métiers, fiabiliser leur rémunération.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par une profonde redéfinition et une ambition forte en matière de gestion intégrée et planifiée des activités en mer. Cela passe notamment par une meilleure prise en compte de la préservation (voire de la restauration) de la biodiversité en mer et des enjeux du changement climatique, dans une optique de respect des activités, des patrimoines des pays-tiers, et du bien commun qu'est la haute mer.

Conscientes de leurs responsabilités respectives et de leur différence de nature, et



sachant qu'un bon nombre de questions pourront encore faire débat entre elles, les quatre organisations souhaitent approfondir leurs échanges sur d'autres questions intéressant le milieu marin, et souhaitent une convergence avec d'autres acteurs pour que ce Grenelle de la mer débouche rapidement sur des résultats concrets.

Pour des plans de gestion à long terme et écosystémiques (PLTE) :

Pourquoi des PLTE ?

Par PLT, nous entendons :

- la définition d'objectifs de capture sur longue période (trois à cinq ans selon les pêcheries), revus chaque année, dans une démarche itérative ;
- le maintien de la démarche scientifique de TACS et quotas annuels, tout en soulignant et regrettant que les moyens scientifiques mis en oeuvre risquent de se contracter dès cette année 2009 au sein d'Ifremer ;
- l'opposition à l'instauration de quotas individuels, même administratifs et non échangeables, qui condamnent la pêche « artisanale » ;
- une meilleure « opérabilité » en termes de coproduction d'informations sur la ressource entre les professionnels du secteur, d'une part, et les scientifiques, d'autre part, dans le cadre d'une « maison commune » ;
- une pêche à plus faible empreinte carbonée (engins de pêche ; motorisation...) et assurant un développement social des communautés de pêcheurs.

Dans le cadre de cette démarche globale, nous visons :

- à ne pas dépasser un rendement écologique : le MSY (Maximum Sustainable Yield) ou RMD (Rendement Maximum Durable) : c'est-à-dire ne pas aller au delà de ce que l'on peut prélever sur un stock sans mettre à mal sa capacité naturelle à se renouveler (ajustement des capacités de pêche aux ressources disponibles) ;
- à garantir la pérennité ou la restauration de la qualité du milieu et des écosystèmes, ainsi que leur résilience et leur capacité d'adaptation face aux dérèglements climatique et océanique ;
- à développer des engins et techniques de pêche les moins agressives pour le milieu et les professionnels ;
- à diminuer les rejets ;
- la préservation des écosystèmes associés aux pêcheries pilotes ;
- la préservation, voire la restauration de la biodiversité associée aux habitats des pêcheries pilotes ;
- une stabilité et une rentabilité économique ;
- une amélioration des conditions de travail ;
- des filières portuaires « propres » ;
- un emploi à terre le plus qualifié possible ;
- le moins possible de déplacement du produit final et des produits intermédiaires (empreinte carbonée) jusqu'au consommateur: favoriser les circuits courts par des incitations financières ;
- un produit sain abordable pour le maximum de consommateurs, dont les enfants ;
- à bien comprendre l'impact du changement climatique sur la ressource (déplacement, disparition..) et sur les communautés de pêcheurs (liens...).



Face aux problèmes d'actualité, nous proposons en outre :

- l'allocation :

- de moyens pour la recherche et pour doter les bateaux de pêche d'outils pour capter et maîtriser les données environnementales et leurs évolutions ;
- de moyens publics pour suivre les actions de la profession et lui permettre une participation active et permanente aux programmes engagés : analyse des données et de l'expérience de la profession, logistique matérielle à disposition, partenariats, aides financières... ;

- la constitution d'une véritable « maison commune » aux pêcheurs et scientifiques pour initier une nouvelle gouvernance Scientifiques/Pêcheurs;

- développer et soutenir les techniques de pêche sélectives, la technologie des engins de pêche

qui ouvrent des perspectives de sélection et limitent les atteintes aux écosystèmes ;

- l'interdiction du « finning » pour les squales et espèces associées ;

- la traçabilité des produits, notamment grâce aux écolabels, répondant aux critères de la FAO, en essayant de ne pas pénaliser certaines pêcheries artisanales des Pays en Voie de Développement ;

- une charte de qualité pour la pêche de type « artisanal » ;

- l'éco-conditionnalité des aides susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité, sur les économies d'énergie, sur la diminution des rejets, sur la préservation des produits à bord (sans empreinte carbonée augmentée) ;

- la promotion d'une formation permanente sur les enjeux notamment environnementaux (peu ou pas de primo formation sur ces dossiers dans les écoles de pêche : donc modifier les programmes) ;

- le développement de l'expérimentation sur des techniques sélectives de pêche ;

- la mise en place les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de données (notamment pour se conformer aux Directives européennes sur le milieu marin –DCE, Stratégie, etc.).

POINTS NE FAISANT PAS CONSENSUS OU RESTANT EN DISCUSSION

- Le moratoire sur la pêche au thon rouge dans certaines zones (Méditerranée)

- le copilotage de la politique de la pêche entre le MAP et le MEEDDAT

- la mise sous protection de longue durée d'une part importante de l'espace maritime

- les conditions de contrôle des navires et des produits

- le contrôle de l'évolution des conditions écosystémiques - la formation continue des pêcheurs tout au long de leur carrière

Grenelle de la Mer, 18 mai 2009